



Rougeole : communiqué en provenance de l'Agence régionale de santé (ARS)

publié le 24/01/2018

Information reçue de l'Agence régionale de santé, destinée notamment aux parents

Plusieurs cas de rougeole ont été diagnostiqués récemment sur les agglomérations de Bordeaux et Poitiers.

La rougeole est une maladie virale très contagieuse qui se transmet principalement par voie respiratoire. Après une période d'incubation de 10 à 12 jours, une fièvre apparaît avec des signes de toux, une rhinite et une conjonctivite suivie d'une éruption cutanée typique. La phase de contagiosité commence 5 jours avant de l'éruption et s'étend jusqu'à 5 jours après.

En cas de fièvre pour vous-même ou votre enfant,

- Consultez rapidement un médecin pour confirmer ou non le diagnostic de rougeole,
- N'envoyez pas votre enfant en classe jusqu'à 5 jours après le début d'éruption en cas de diagnostic confirmé,
- Faites vérifier votre statut vaccinal et celui de vos enfants auprès votre médecin traitant
- Toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent

Pour éviter durablement la propagation de la maladie auprès de la population d'enfants et d'adolescents, le seul moyen de les protéger de la maladie est la vaccination contre la rougeole par le vaccin trivalent rougeole- oreillons-rubéole- (ROR).

Document joint

 [communiqué ARS rougeole](#) (PDF de 154.2 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.